



> L'ECHO DE > SAINT FRONT > JANVIER 2022 - N°18

Le maire et toute l'équipe municipale vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2022. Que cette nouvelle année soit source de pleine vitalité dans votre vie personnelle, familiale et professionnelle.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2022

Du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022, le recensement de la population du village va être mis en place, pour permettre à l'INSEE de comptabiliser la population, d'analyser ses composantes et son évolution.



Pour cela, des enquêteurs, désignés par la commune se rendront à votre domicile pour vous remettre la documentation nécessaire à cette opération et vous indiquer la marche à suivre pour répondre au questionnaire soit papier ou par internet.

A partir du 20 Janvier, Chloé GAILLARD, Gaëlle GODEFROY et Annabelle EDELY viendront à votre rencontre.

Merci de leur réserver le meilleur accueil.

BRÊVES

- Nous sommes désormais 1204 Saint Fronnaises et Saint Fronnais. Le dynamisme de notre village attire de nouvelles familles.



YOGA

- Les amateurs de yoga pourront se retrouver à partir du mercredi 5 janvier 2022 à 11h à la salle des jeunes de Saint-Front pour s'adonner à leur passion. Vous pouvez contacter Nathalie BARON au 05 53 81 72 80 pour de plus amples informations.

TRAVAUX DU GYMNASE

Les travaux se poursuivent au Gymnase.

Depuis la mi-décembre les basketteurs ont pu reprendre possession des vestiaires rénovés et remis aux normes.

Les lieux ont été aménagés pour faciliter l'accès aux personnes handicapées.



La construction des nouveaux locaux créés pour faciliter la vie des associations (local de rangement, salle de réunion) avance à grand pas.

LE MARCHÉ DE NOËL



Dès l'entrée, comme chaque année, l'odeur des crêpes et du vin chaud imprègne les lieux. Exposants et St-Fronnais, petits et grands étaient au rendez-vous.

L'artisanat local loin des temples de la consommation se veut simple, mettant en avant les activités et la chaleur humaine à la portée de tous.

Pour les raisons compliquées du moment, le père Noël a annulé sa visite mais a promis son retour l'an prochain.

Nous saluons le travail des bénévoles du comité de jumelage pour l'organisation de cette manifestation, 1000 crêpes ont été confectionnées pour la circonstance.

CH



ÉTAT CIVIL

Nous félicitons les heureux parents de : DALTON Riley

Nous présentons nos plus sincères condoléances aux proches de MITCHELL Stephen
VERSTRATE Emile
LAPOUGE Yvonne

ÉTUDES

Une nouvelle école pour devenir sous-officier technicien et spécialiste au sein de l'armée de Terre !

En septembre 2022, l'armée de Terre incorporera la première promotion de l'École militaire préparatoire technique (EMPT). Dans la continuité des formations déjà offertes au Centre d'enseignement technique de l'armée de Terre (CETAT), cette nouvelle école d'excellence vise à fournir à l'armée de Terre un vivier de sous-officiers techniciens et spécialisés.

Sont proposés :

- 3 baccalauréats professionnels :
 - o Maintenance aéronautique,
 - o Maintenance des véhicules de transport routier,
 - o Systèmes numériques – réseaux informatiques et systèmes communicants.
- 1 baccalauréat technologique sciences et technologie de l'industrie et du développement durable (STI2D), option systèmes d'information numérique ou énergies.

Âgés de 16 ans révolus au moment de leur incorporation, les élèves seront recrutés sous statut militaire d'élève de l'enseignement technique de l'armée de Terre (EETAT) pendant 2 ans. Une fois bacheliers et après avoir suivis une formation militaire élémentaire, ils signeront un contrat d'engagé volontaire sous-officier (EVSO) de 9 ans.

Fort des résultats remarquables obtenus par les dernières promotions du CETAT (100% de réussite au baccalauréat avec 80% de mentions), intégrer l'EMPT est l'assurance pour les élèves d'être guidés vers la réussite par un encadrement militaire solide et des formateurs professionnels de haut niveau. Sous régime d'internat, ils bénéficieront d'études surveillées, gage d'un travail sérieux et continu. Ils seront également rémunérés. Plusieurs stages en régime leur permettront en outre de mettre en pratique les savoir-faire techniques liés à leur filière d'apprentissage.

Les inscriptions pour la rentrée scolaire 2022 sont d'ores et déjà possibles en se rendant dans le Centre d'information et de recrutement (CIRFA) le plus proche de son domicile.

CIRFA de Périgueux
6, rue du 34^{ème} d'artillerie
24000 Périgueux
Tél : 05.53.02.82.70

DÉMATÉRIALISATION DES DOSSIERS D'URBANISME

A compter du 1er janvier 2022, il sera permis de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée (demandes de permis de construire, déclarations préalables, certificat d'urbanisme, permis d'aménager...).

Les administrés pourront donc envoyer leur demande par courriel à la mairie (en joignant les pièces dématérialisées).

Le dépôt du dossier papier pourra être fait en Mairie comme auparavant.



INCIVILITÉ

Nombre d'entre vous nous font part de leur tristesse devant le spectacle laissé par l'abandon des déchets ménagers ou des résidus de travaux sur les points d'apports volontaires et à l'orée de nos bois.

La municipalité partage tout à fait votre indignation sur des faits qui sont majoritairement l'oeuvre d'individus extérieurs à la commune et qui sont peu respectueux de la nature et de la vie en communauté.

La liberté n'a pas de prix, mais elle a un coût, celui de la protection de la nature, du bien vivre ensemble.

Nous étudions actuellement plusieurs dispositifs pour combattre ces incivilités, Vous en serez informés dès que les procédures seront validées.

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE 2022

Vous pouvez [vous inscrire sur les listes électorales](#) jusqu'au 2 mars 2022 pour voter lors de l'élection présidentielle.

Vous pouvez effectuer ces démarches par téléservice sur le site du ministère de l'intérieur

<https://www.inscriptionelectorale.service-public.fr/> ou en vous rendant à la mairie. Il vous faudra donner vos justificatifs de domicile et d'identité.